

Assemblée municipale du 8 décembre 2025

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : 23 citoyennes et 51 citoyens, soit 74 ayants droit au vote.**Scrutateurs :**

Scrutateur droite : [REDACTED]

Scrutateur gauche : [REDACTED]

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 40 du 5 novembre 2025, à l'attention des ayants droit, selon les prescriptions communales (Art 30 du Règlement d'organisation, 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur).

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

C'est avec une certaine émotion que le Président des Assemblées municipales invite les personnes présentes à observer une minute de silence en souvenir de Feu Marc Voiblet, qui a marqué la Municipalité de son passage, que ce soit au niveau politique, associatif et professionnel. Cet hommage s'adresse également à toutes les personnes qui nous ont malheureusement quittées durant cette année.

Dans un aspect plus heureux, nous vous informons que Mme Françoise Balli a accepté sa nomination en tant que suppléante de la liste électorale UDC et de siéger au Conseil municipal dès le 17 novembre 2025, pour la fin de cette législature au 31 décembre 2026.

En complément et hors procès-verbal, mais pour information, il est précisé que la numérotation apparaissant après certains noms mentionnés dans l'ordre du jour découle du nombre de fonctions exercées, actuellement ou par le passé, par les membres concernés. Cette numérotation est générée automatiquement par le système informatique de gestion des procès-verbaux de l'Assemblée municipale, en service depuis 2015, et ne peut, à ce stade, être modifiée.

Participants : Daniel Buchser (Maire), Jean-Michel Hirschi 3 (Vice-maire), Etienne Gafner (Conseiller municipal), Yves Röthlisberger 4 (Conseiller municipal), Pascale Beucler (Conseillère municipale), Ervin Grünenwald (Conseiller municipal), Françoise Balli 1 (Conseillère municipale)

01.0321.0001 Ordre du jour

1. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 260'000.00 pour la réfection de la Rue de la Colline partie Ouest
2. Budget 2026 ; fixer la quotité, les taxes, immobilières, eaux et déchets
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour

1. Divers et imprévus

Décision : Information

12.0413.0009 Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 260'000.00 pour la réfection de la Rue de la Colline partie Ouest

La remise en état de notre réseau d'eau, autant celui de l'alimentation que celui de l'assainissement, est une planification nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement de nos installations.

Concernant ces travaux en particulier, il s'agit d'une intervention ciblée sur un tronçon vieillissant de la Rue de la Colline (partie Ouest), où plusieurs défaillances ont été constatées, tant au niveau du revêtement routier que des conduites souterraines. Nous pouvons mentionner 2 fuites d'eau rien que cette année.

Les inspections menées ces dernières années ont mis en évidence un état de dégradation avancé des canalisations d'eau potable et des collecteurs d'eaux usées, provoquant des pertes d'eau. Dans un souci de coordination et d'efficacité financière, il est proposé de réaliser simultanément la réfection complète des conduites et canalisations.

Questions :

Que veut dire ECP 12 ?

EGR : Eau Claire Parasite, respectivement la mise en place d'un système séparatif des eaux et éviter d'envoyer à la STEP de l'eau qui n'a pas besoin d'être traitée

Décision : Accepté à une très grande majorité, sans avis contraire et une abstention

05.0111.2025 Point 2 : Budget 2025 ; fixer la quotité et la taxe immobilière

Le Président de l'Assemblée mentionne aux ayants droit que les points seront votés séparément, soit :

- Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97
- Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5%
- Approbation du budget 2025

Présentation du budget 2025 :

Le Président donne la parole au responsable des finances, qui présente le budget 2026. Il rappelle d'emblée que ce budget pourrait être le dernier de la commune de Reconvilier, dans la mesure où le processus de fusion susceptible de conduire à la création de la commune de Clairval suit son cours. Ce contexte confère à l'exercice une dimension particulière, puisqu'il permet de mettre en perspective les priorités financières actuelles de la commune et la façon dont les ressources publiques sont mobilisées au service de la population.

L'orateur souligne que, tout au long de l'année, le Conseil municipal et l'administration

suivent de près l'évolution des comptes et veillent au respect du cadre fixé. Les écarts éventuels sont analysés et corrigés dans une logique de gestion responsable. Il précise également qu'il a choisi de conserver le même mode de présentation que lors de l'exercice précédent, tout en la simplifiant afin de concentrer l'attention sur l'essentiel. Les montants sont exprimés en centaines de francs, les chiffres précis figurant sur les documents projetés.

Le budget global 2026 s'élève à environ 13,7 millions de francs. Une part avoisinant 56 % est couverte par les taxes, émoluments et encaissements divers. Le solde, soit environ six millions de francs, doit être financé par les recettes fiscales. L'orateur indique que l'objectif de la présentation est de montrer comment ces recettes sont réparties entre les différentes tâches communales. Il relève que le budget planifié fait apparaître un excédent de charges total de 479'400 francs, comprenant un excédent de charges de 365'000 francs sur le compte général et de 114'300 francs sur les financements spéciaux.

En comparaison avec 2025, les impôts des personnes physiques sont estimés en légère hausse, tandis qu'une approche prudente a été retenue concernant les impôts des personnes morales. Les taxes immobilières demeurent stables et les investissements nets sont en recul, notamment en raison de la mise en attente du projet de la Maison de l'enfance.

S'agissant des fonds spéciaux, le fonds d'alimentation en eau présente un excédent de charges lié aux travaux de la Route de Saules, tout comme le fonds du traitement des eaux usées. Il est toutefois précisé que ces fonds disposent de liquidités suffisantes et qu'aucune augmentation de taxes n'est envisagée. Le fonds de gestion des déchets présente pour sa part un excédent de produits, l'assainissement de l'ancienne décharge de Chaindon n'étant plus considéré comme nécessaire au vu des analyses réalisées.

Le budget est ensuite présenté selon les secteurs du plan comptable communal. L'orateur rappelle que les charges les plus importantes concernent notamment l'enseignement et la formation, la prévoyance sociale, l'entretien des infrastructures, la culture, le sport et les loisirs, ainsi que l'administration générale. Il insiste sur le fait que ces tâches constituent le cœur des prestations offertes à la population. Il explique ensuite la répartition des charges entre droit supérieur, engagements obligatoires, fonctionnement, amortissements et crédits libres, en soulignant que la très grande majorité du budget relève d'obligations légales ou structurelles qui échappent aux choix politiques du Conseil municipal.

Le montant des charges non discrétionnaires s'élève à près de 13,25 millions de francs et reste inférieur aux recettes budgétées. Les dépenses supplémentaires proposées par le Conseil municipal atteignent environ 479'000 francs et conduisent à l'excédent de charges du compte général. L'orateur rappelle à cette occasion qu'une commune n'a pas pour vocation d'accumuler des bénéfices, mais de garantir des prestations de qualité, d'entretenir ses infrastructures et d'assurer un cadre de vie sûr et attractif pour l'ensemble de la collectivité.

Les investissements sont ensuite détaillés. Ils comprennent, d'une part, des dépenses nettes financées par les impôts et destinées à l'entretien général, aux bâtiments communaux et aux

équipements collectifs, et, d'autre part, des dépenses financées par les taxes et portant principalement sur les réseaux d'eau, d'assainissement et les infrastructures techniques. Ces investissements s'inscrivent dans une logique de continuité et de prévoyance.

Un nouveau crédit est annoncé pour la réfection des conduites et de la canalisation à la Rue de la Colline. Plusieurs projets nécessiteront l'accord de la population par votation, notamment la réfection de la partie communale de la Route de Saules, la réfection de la partie aval du ruisseau de la Motte ainsi que la réfection du collecteur et l'aménagement des berges du ruisseau de la Vie des Crêts. Ces interventions sont qualifiées d'indispensables pour prévenir des dégradations plus coûteuses à long terme et assurer la sécurité des réseaux.

L'orateur évoque également le projet de la Maison de l'enfance, déjà accepté mais reporté à 2028, sous réserve d'un accord des instances cantonales compétentes. Le coût pourrait être réévalué selon la planification financière, ce projet répondant à un besoin identifié de longue date en matière d'accueil des enfants et de soutien aux familles.

Concernant la situation patrimoniale, il est indiqué que la fortune communale passerait d'environ 3,98 millions de francs à 3,61 millions de francs, soit une diminution d'environ 9,2 %, jugée supportable au regard des capacités financières de la commune. Il est rappelé que l'exercice 2024 présentait également un excédent de charges budgétaire mais s'est finalement clos avec un excédent de produits, grâce au suivi rigoureux des finances.

Malgré l'excédent de charges inscrit au budget 2026, aucune augmentation de la quotité d'impôt ni des taxes n'est envisagée. L'orateur conclut en recommandant, au nom du Conseil municipal et de la commission des finances, l'approbation du budget 2026 ainsi que le maintien de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière et remercie l'assemblée pour son attention.

[REDACTED] Peut-on savoir à quoi correspond le terrain multi-sports ?

PBE : La commission de sport finalise une proposition de terrain de sports et loisirs vers la Salle des fêtes, qui devrait être proposée dans le courant de 2026 à l'Assemblée municipale ou par les urnes.

[REDACTED] Le dossier de la Maison de l'enfance en est toujours au même stade et ce temps d'attente ne devrait-il pas être utilisé pour envisager des modifications du projet initial, par exemple y ajouter des cuisines pour l'enseignement ménagé ?

DBU : Effectivement, le dossier est toujours en suspens, toutefois à l'heure actuelle nous étudions plusieurs autres variantes de constructions et de rénovations, en particulier sur la crèche, la Maison du Contour.

[REDACTED] A quoi correspond la proposition de dépense du compte 3420.3130.01 de CHF 13'000.00, animations villageoises ?

JMH/PBE : Tout ce qui concerne notre politique du 3ème âge, les après-midis récréatifs par exemple.

[REDACTED] Pourrait-on connaitre l'état financier des financements spéciaux des eaux et des déchets ?

JMH : Fonds spécial "alimentation en eau" à CHF 657'000.00, fonds spécial "assainissement eaux usées" à CHF 634'000.00 et le fonds spécial "déchets" à CHF 593'000.00.

Décision : **Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97**

Accepté à une très large majorité, sans avis contraire et une abstention

Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5%

Accepté à une très large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

Approbation du budget 2025

Accepté à une très large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

08.0026.0001 Règlement concernant la taxe de séjour

Afin de moderniser le cadre légal et d'assurer une gestion plus cohérente du tourisme local, la Municipalité propose à l'Assemblée d'approuver un nouveau règlement sur la taxe de séjour.

Ce règlement fixe les principes, les barèmes et les modalités d'application de la taxe perçue auprès des visiteurs séjournant sur le territoire communal. Les recettes seront exclusivement affectées au financement d'infrastructures et de manifestations touristiques bénéficiant à la clientèle de passage.

Le principe étant que la perception et le contrôle de la taxe soient délégués à Grand Chasseral Tourisme, qui devra reverser trimestriellement les montants encaissés à la Commune, déduction faite d'une commission convenue et dédiée à la promotion du tourisme dans notre région.

Il s'agit malheureusement d'un règlement de plus, mais tout de même préavisé favorablement par le Conseil municipal qui invite l'Assemblée à l'approuver.

Questions :

[REDACTED] Qu'est-ce que cela peut générer comme entrées financière ?

DBU : Cela n'a pas fait l'objet d'une analyse, mais vraisemblablement très peu. En finalité, une bonne partie de cette argent sera mise à disposition de Grand Chasseral Tourisme, pour la promotion de l'offre touristique régionale.

[REDACTED] Le montant de la taxe est-il fixé ou pas encore ?

DBU : Non, pas encore et il le sera après discussion avec Grand Chasseral Tourisme

Décision : Accepté à une très grande majorité, sans avis contraire et quatre abstentions

01.0361.0001 Divers

M. Jean-Michel Hirschi : Concernant la suite de la procédure sur la fusion.

La suite du processus doit tenir compte du résultat de la votation à Loveresse, qui a conduit au refus du projet de fusion. Dès lors, la procédure est relancée sur la base de deux communes, à savoir Saules et Loveresse. Les documents ont d'ores et déjà été adaptés au lendemain des votations et transmis pour examen préalable à l'autorité cantonale compétente. En termes de calendrier, il est envisagé de pouvoir soumettre cette fusion au vote lors de la prochaine Assemblée municipale du mois de juin 2026. Sous réserve de l'issue de celle-ci, les élections devraient se tenir à l'automne, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

██████████ Il est demandé si l'écusson devra être modifié et, le cas échéant, s'il ne serait pas souhaitable d'adapter les éléments floraux figurant sur le blason.

JMH : Le blason a fait l'unanimité au sein du groupe de travail et la Société suisse d'héraldique a souligné son caractère unique et remarquable. La discussion porte dès lors uniquement sur le traitement du troisième élément, soit son éventuelle représentation en bouton et en parachute, ou son maintien en l'état.

██████████ Comment pouvons-nous voter et prendre cette décision en Assemblée municipale ?

JMH : Il est précisé que le vote en Assemblée municipale constitue la règle selon le règlement communal en vigueur. La dernière votation par les urnes relevait d'une exception et a fait l'objet d'une dérogation expressément acceptée par la Préfecture.

La parole n'est plus demandée de la part des Autorités, elle est donc donnée aux ayants droit présents.

██████████ S'agissant des appareils informatiques de détection des fuites en location, validés lors de la dernière Assemblée municipale, la question est posée de savoir s'ils sont fixes ou s'ils peuvent être déplacés.

EGR : Les appareils sont en place et fonctionnels. La parole est donnée au responsable des Services industriels pour compléter la réponse.

YGR : Il est précisé que les appareils peuvent être enlevés puis remis en place, conformément à la pratique appliquée sur les routes en travaux.

██████████ J'aurais 4 points à relever

PV de l'Assemblée communale : N'ayant pas pu participer à la dernière assemblée municipale, je suis allé lire le PV. Je commence ma lecture : On y annonce les participants du conseil. Une numérotation obscure pour moi suit le nom de quelques membres. Je ne sais pas si c'est un classement par poids ou par préférence. Mystère ! Je poursuis ma lecture sur les comptes 2024. Puisque c'est les comptes, il est normal que je sois confronté à une

explosion de chiffre. Mais j'ai aussi droit au.. Vous pouvez voir sur le schéma. Sur le graphique à gauche puis à droite. Comme vous pouvez le voir sur le tableau en vert sur le graphique et j'en passe... En tant que lecteur du PV, la droite et la gauche d'un graphique en vert dont je n'ai pas accès m'est assez obscure. En terminant ma lecture, je constate que le principal intervenant qui je suppose devait être Monsieur Hirschi n'est même pas mentionné. En fait ce PV est un vulgaire « copier-coller » de la présentation du responsable des finances, sans aucune remise en page. Pour comparer les prestations, j'ai regardé le PV de Tavannes. Là les chiffres sont alignés dans des tableaux, le lecteur n'a pas à subir les couleurs des graphiques. C'est un PV fait professionnellement pour le lecteur. Un PV doit être clair, objectif, simple et compréhensible.

Vote sur la fusion : En ouvrant mon matériel de vote, j'ai été surpris de n'avoir qu'un bulletin de vote sur la fusion sans message sur les enjeux du vote. Un message a été réalisé pour la pose de conduite d'eau. Si beaucoup de personnes étaient au courant des enjeux, certaines personnes moins intéressées à la vie locale n'était pas forcément au courant. Que peut faire un Grisonnais débarqué à Reconvilier le 1er novembre de ce bulletin ? Sur les dizaines de milliers de francs engagés dans cette campagne, nous n'étions pas à 1 bulletin d'information près. Notre système démocratique est trop important pour que l'information soit négligée.

Site internet : Sur une publication facebook du 12 novembre je lis : « Un seul clic suffit pour accéder à toutes les informations de la commune ». Je vais donc sur le site de la commune sous l'onglet « actualité » et là : Pas un mot sur les nouveaux employés de la commune. Un mot de bienvenue pour les présenter aurait pu être sympa. Aucunes félicitations à l'apprenti pour l'obtention de son CFC. Pas un mot sur la mise en concours des postes à repourvoir. Ont-elles toute été faite ? Aucun mot sur le renoncement de la maison de l'enfance pourtant votée par la population. Aucun article sur la sortie des aînées, qui selon les retours que j'ai eu a été très bien organisée et fort appréciée par les participants. Aucun message sur la disparition tragique du conseiller municipal Marc Voiblet. Aucuns mots sur la nomination de la nouvelle conseillère communale dont je salue l'engagement. Apparemment toutes des informations inutiles pour les citoyens du village. Je pense que si l'on veut intéresser les habitants à la vie du village, on se doit de donner des informations complètes et transparentes. Le site de la commune doit être la référence pour la communication. S'il est bien que des informations circulent sur d'autres plateformes, j'estime que l'on ne doit pas avoir facebook ou autre pour se tenir informé sur notre village. Rien ne sert de publier à tout va sur d'autre plateforme, si au final le contenu n'y est pas.

Infrastructure : Les communes de Valbirse et de Tavannes ont réussi à construire leur maison de l'enfance, construction que notre commune n'a pas su réaliser. En 2025 Tavannes a inauguré une magnifique place de sport pour sa jeunesse. Valbirse a inauguré son Médicentre pour l'ensemble de sa population. En 2025 Reconvilier a inauguré le « Palais de justice et police du jura-bernois ». Nous avons déjà un cimetière de voiture à l'entrée du village côté Tavannes suivi de Swissmetal, du Lion d'Or et d'une boucherie abandonnée, voilà qu'on nous empile des boîtes en acier, difficile de faire pire au niveau esthétique. Dites-moi quel avantage le contribuable de Reconvilier peut tirer de ce tas de ferraille ? On nous a fait voter pour la réfection de la route de Saules, on y ajoute le crédit accepté pour la rue de la Colline, je me dis que 2026 sera goudron et tuyaux pour Reconvilier. Alors que si l'on se compare aux communes avoisinantes nous avons un retard abyssal dans les infrastructures de la petite enfance, scolaire et les infrastructures pour notre jeunesse.

JMH : Le Grisonnais arrivant au village ne serait de toute manière pas en mesure de voter. Par ailleurs, un site internet dédié a été créé afin de présenter de manière détaillée l'ensemble des informations et des enjeux liés au projet de fusion.

DBU : Ne s'agissant pas de questions, nous prenons bonne note de ce message.

FTO : Des bâtons nous ont été mis dans les roues et, malheureusement, nous subissons aujourd'hui des retards qui ne sont pas de notre fait.

[REDACTED] La publication officielle laisse entendre que les zones 30 km/h ne seraient pas instaurées sur l'ensemble du territoire communal. Une telle configuration ne permettrait toutefois pas une transition cohérente des limitations de vitesse, notamment au rond-point de la Vie des Crêts, où la coexistence immédiate de zones à 30 km/h et à 40 km/h poserait problème.

PBU : Nous confirmons que la publication officielle mentionne la suppression des zones limitées à 40 km/h au profit de l'instauration d'une zone 30 km/h généralisée sur l'ensemble du village.

[REDACTED] Nos infrastructures scolaires sont aujourd'hui limitées et déjà fortement sollicitées. Les écoles sont surchargées, aucune halle de gymnastique supplémentaire n'est disponible et certaines utilisations se font à des horaires difficilement acceptables. Dès lors, si la création de nouvelles infrastructures scolaires n'est pas envisageable, il conviendrait de s'interroger sérieusement sur la poursuite de la construction de nouveaux immeubles. À défaut, Reconvillier, pourtant beau village, court le risque de devenir progressivement une simple cité-dortoir.

PBE : Il est relevé que la crèche n'est actuellement pas remplie. Pour l'année 2026, l'école enfantine comptera une classe de moins, tout comme l'école secondaire. Par ailleurs, les capacités de l'EJC sont suffisantes pour accueillir encore des enfants supplémentaires.

FTO : Il est indéniable que nous ne pouvons pas refuser l'installation de personnes en provenance de Bienne sur le territoire de Reconvillier.

[REDACTED] Nous rencontrons des difficultés au niveau du personnel communal, principalement en raison d'un manque d'effectifs. Le télétravail est pratiqué, mais le personnel devrait pouvoir être davantage présent sur place afin de servir correctement les citoyens. La question est donc clairement de savoir si nous disposons des effectifs suffisants.

DBU : Les bureaux ont été fermés ponctuellement pour permettre des formations, et non en raison d'un manque de personnel. Nous avons attendu l'issue du projet de fusion pour planifier les effectifs. Aujourd'hui, il est vrai que nous sommes en sous-effectif. Quant au télétravail, c'est avant tout une question de point de vue.

[REDACTED] Sa maman s'est rendue à trois reprises au bureau municipal afin d'obtenir des plans. La personne compétente étant en télétravail, aucune réponse n'a pu lui être apportée lors de ces visites. Une telle situation n'est pas satisfaisante du point de vue du service à la population.

[REDACTED] Si les aspects budgétaires ont été abordés, la question se pose de savoir si des projets sont prévus à l'avenir pour les adolescents âgés de 13 à 14 ans, afin d'éviter qu'ils ne se tournent systématiquement vers des offres situées du côté de Tavannes.

PBE : L'école à journée continue accepte les enfants en âge de scolarité. S'agissant des infrastructures, il est envisagé de proposer la création d'une place de sport et de loisirs multigénérationnelle. Cette proposition devrait être soumise au vote de la population dans le courant 2026.

[REDACTED] La responsabilité de la commune consiste notamment à interrompre des travaux lorsqu'ils présentent un danger. Dans ce contexte, la question se pose de savoir si des mesures ont été prises dans la rue de Bellevue afin de protéger les habitants, compte tenu des travaux d'excavation en cours et de leurs conséquences potentielles sur les murs d'un immeuble situé à proximité.

DBU : La Municipalité est intervenue dès qu'elle a eu connaissance de l'apparition de fissures sur les bâtiments environnants. Sur la base des informations transmises par les géologues, il n'a pas été jugé nécessaire d'aller plus loin dans les démarches ou les sollicitations.

Le Président de l'Assemblée municipale cède la parole au Maire, M. Daniel Buchser, pour ses mots de fin d'année.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En arrivant au terme de l'Assemblée du budget, nous savons tous que nous arrivons gentiment au terme de l'année 2025. Une année particulière s'achève pour notre Conseil municipal et notre Commune, la perte de notre collègue et ami Marc Voiblet a particulièrement affecté le Conseil municipal et le personnel communal dans le courant de cet automne. Nous avons une pensée émue pour son épouse Denise et ses deux filles. Malgré la tristesse et l'incompréhension, la vie continue, et je tiens ici à remercier Mme Françoise Balli, qui a accepté de relever le défi pour terminer cette législature.

Au niveau des projets et des travaux réalisés cette année, le constat est plutôt mitigé. Plusieurs projets qui devraient être en cours de réalisation ou déjà réalisés, en sont actuellement au point mort. Mais le Conseil municipal continue à chercher des solutions, notamment pour la petite enfance (crèche, EJC, et école enfantine). Le projet de fusion, Monsieur Hirschi en a déjà parlé. Plusieurs chantiers devraient débuter ou se réaliser, du moins partiellement en 2026, notamment le début des travaux pour la réfection de la Route de Saules, l'instauration du 30 à l'heure, la ligne de chemin de fer, avec si possible la fin de la mise aux normes du ruisseau de La Motte, éventuellement du ruisseau de la Vie des Crêts, mais pour ces deux objets, nous devrons encore passer par des votations aux urnes.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation active à nos Assemblées municipales et à l'intérêt que vous portez à la marche de notre Commune. Il est important de pouvoir s'exprimer et donner son avis, et avec un peu de bonne volonté et de respect l'on trouve toujours une solution. En arrivant au terme d'une année particulièrement chargée, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de l'administration pour tout le travail accompli dans des conditions parfois compliquées. Un grand merci, à toutes les personnes qui s'occupent de nos enfants et petits-enfants, dans nos différentes institutions que sont la crèche, l'EJC et les écoles. Merci à tout le personnel de la voirie et des bâtiments, qui s'occupe de l'entretien de toutes nos infrastructures tout au long de l'année. Merci pour les décorations florales durant la belle saison et les installations

lumineuses durant ce temps de l'Avent. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil, ainsi que notre Secrétaire municipal, pour leur engagement, leur loyauté et pour tout le travail accompli au cours de l'année qui s'achève. Un grand merci également à toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans nos différentes Commissions communales. Merci à toutes celles et ceux qui participent aux fenêtres de l'Avent, mais aussi toutes les autres personnes, sociétés et entreprises qui se sont investies pour embellir notre village durant cette période de l'Avent. Toutes ces lumières apportent un peu d'espoir dans un monde particulièrement agité. Ce temps de l'Avent et toutes ces lumières sont synonymes d'un message de paix, et c'est ce qu'est véritablement Noël. À vous tous, ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite de Joyeuses fêtes de Noël, mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année, et une bonne santé.

Vous êtes maintenant toutes et tous invités à l'apéro qui vous sera servi, à l'issue de cette Assemblée. Santé, bonne fin de soirée, Joyeuses fêtes et bonne rentrée chez vous.

Décision : Aucune

La séance est levée. Il est 20:30.

Au nom de l'Assemblée municipale

F. Torti
Président

M.-A. Léchot
Secrétaire